

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : La Véloscénie - création d'une association et adhésion

Rapporteur : Patrice Pattée

La Véloscénie, véloroute V40 qui relie Notre-Dame de Paris au Mont-Saint-Michel, passe par Sceaux. Il s'agit d'un itinéraire structurant inscrit au schéma national des véloroutes. Elle parcourt 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités, 3 parcs naturels régionaux et compte 6 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Son intérêt touristique n'est plus à démontrer. Une étude publiée récemment estime qu'en 2023 elle a accueilli 2,7 millions de sorties à vélo et les retombées économiques pour les territoires parcourus ont été évaluées à 17,4 millions d'euros.

En 10 ans, le tourisme à vélo est devenu une activité de tourisme et de loisir de plus en plus prisée. 22 millions de Français déclarent faire du vélo pendant leurs vacances et le cyclotourisme est devenu la première pratique d'itinérance touristique en France. À Sceaux, la politique communale sur ce sujet est structurée par l'axe 6 du plan vélo 2022-2026, « Sceaux, jalon du cyclotourisme dans le Grand Paris », la participation active au développement et à la valorisation de la Véloscénie en est un point essentiel.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Véloscénie était organisée sous la forme d'un comité d'itinéraire géré par deux co-pilotes, les offices de tourisme de Chartres Métropole et de l'agglomération Mont Saint-Michel Normandie, pour 30 financeurs (régions, départements, parcs naturels régionaux, EPCI, communes et établissements publics). Des conventions établies entre les co-pilotes et chaque financeur permettaient de financer une valorisation de l'itinéraire avec une communication spécifique, des événements, des accueils de presse, des éditions de topoguides et des participations à des salons professionnels.

Le 31 décembre 2024, l'office de tourisme de Chartres Métropole, gestionnaire financier de l'itinéraire, mettra fin à sa fonction de co-pilote et aucun membre du comité d'itinéraire ne souhaite reprendre cette responsabilité. Il n'y aura donc plus de comité d'itinéraire pour gérer et représenter la Véloscénie.

Lors d'une réunion du comité d'itinéraire, le 21 novembre 2024, plusieurs membres, dont la ville de Sceaux, ont proposé la création d'une association afin de pérenniser la structuration et la valorisation de la Véloscénie.

Cette association sera constituée pour une durée illimitée et financée par des cotisations annuelles et potentiellement d'autres ressources.

Une association doit réunir au moins deux personnes et les membres fondateurs d'une association peuvent être des personnes morales de droit public ou privé. L'agglomération Mont Saint-Michel Normandie et la ville de Sceaux ont proposé d'être fondateurs de l'association.

Pour financer les projets de valorisation de la Véloscénie, les statuts de l'association prévoient une participation financière des adhérents. La cotisation annuelle de la commune, équivalente à celle versée jusqu'alors au comité d'itinéraire, serait de 1 000 euros.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville à l'association « La Véloscénie Paris / Le Mont-Saint-Michel » à partir de 2025, d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce projet et de désigner ses membres au sein de l'association.